



LOGIS IMMO IDF

SAS au capital de 10 0000 € - RCS Seine et Marne 901 481 762

Siège social : 40, Avenue Jean Jaurès 77360 Vaires-sur-Marne

Tél : 09.73.88.04.80 - E-mail : vaire-sur-marnel@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Janvier 2022 :

Honoraires de transaction charge vendeur, sauf stipulation prévue au mandat. (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50.000€	5.000€
De 50.001 à 100.000€	6 %
De 100.001 à 150.000€	5.5 %
De 150.001 à 200.000€	5 %
De 200.001 à 400.000€	4.5 %
De 400.001 à 500.000€	4 %
Au-delà	3.5 %
Murs commerciaux et Terrain	6 %

* Les honoraires pourront être arrondis à la centaine inférieure.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Transactions sur fonds de commerces : 8 % TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur avec un minimum de 5 000 €.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Locations (Habitation) – Barème à compter du 1^{er} janvier 2002 :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

-**Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur (zone tendue)

-**État des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur

-**Entremise-négociation à la charge du bailleur** : un mois de loyer hors charges diminué des honoraires

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

2 mois de loyer charges comprises, à partager de moitié entre le preneur et le bailleur.

Professionnels :

8% HT du loyer triennal, à la charge du preneur avec un minimum de 4 000 € HT.

Commerciaux :

8% HT du loyer triennal, à la charge du preneur avec un minimum de 4 000 € HT.

Renouvellement ou Avenant de baux commerciaux et professionnels : 5% HT du loyer annuel à la charge du locataire.

-N° TVA intra-communautaire : FR35901481762

-Titre professionnel : Agent immobilier

-Carte professionnelle : n°CPI7701202100000024 délivrée par la CCI de la Seine et Marne, 39 Avenue des Sablons Bouillants, 77100 Meaux

-Activités : Transaction et Gestion

-Garantie financière Transaction et Gestion : SMA SA 8 Rue Louis Armand CS71201-75738-Paris Cedex 15

-Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante